

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
(CELINE)

Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions

Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles

tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet : <http://www.irceline.be>

VLAAMSE
MILIEUMAATSCHAPPIJ



Air @ Climat
agence wallonne de l'air & du climat

Dimanche 12 février, 9h30

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du **seuil d'information** pour les particules fines : prolongation de la phase d'information.

SITUATION ACTUELLE

Hier, malgré la neige fondante et la pluie, des concentrations de particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) plus élevées que prévu ont été mesurées dans l'air ambiant. Ceci est potentiellement dû à différents facteurs, notamment à la formation abondante de particules secondaires liée l'humidité relative élevée et à l'importation de polluants depuis les pays voisins.

La concentration de PM₁₀ moyenne sur les dernières 24 heures dépasse encore actuellement le seuil de 50 µg/m³ dans les trois Régions. La concentration moyenne sur 24h mesurée était à 8h00 de 90 µg/m³ en Flandre (valeur moyenne), 54 µg/m³ en Wallonie (valeur moyenne, 60 µg/m³ au nord du sillon Sambre et Meuse), et 71 µg/m³ à Bruxelles (valeur moyenne).

Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 50 µg/m³ est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

SITUATION DES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques seront plus favorables à la dispersion des polluants aujourd'hui et demain lundi. Les concentrations de particules fines devraient diminuer dans le courant de la journée grâce au vent plus intense (de secteur est).

Aujourd'hui, les concentrations de PM₁₀ devraient, en moyenne glissante sur 24h, être comprises entre 50 et 70 µg/m³ dans les trois Régions. Plus d'informations seront communiquées dans un prochain bulletin.

En raison du risque élevé de dépassement du seuil de 50 µg/m³ pendant encore au moins 24h, la phase d'information (active depuis le 9 février) est maintenue.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – alassouli@gov.brussels – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
M. Thierry de Vos tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)